LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 6 numéro 11

Novembre 2012

Rapport du maire 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que le stipule la loi, il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2012.

Pendant l'année qui s'achève, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Marchand, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce à moindre coût.

Liste des contrats

Conformément à l'article 955 du Code municipal, il doit être déposé la liste des contrats de plus de 25 000 $, ou de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 $, conclus depuis la dernière année. Deux contrats sont visés par cet article, soit celui de la cueillette des ordures et des matières récupérables par la firme Scierie SMB au coût de 37 180,44 $ ainsi que celui de la firme Plomberie Gilbert EPM Ltée, pour la réfection du système de chauffage, au montant de 104 809,74 $.

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.
La rémunération annuelle de base du maire est de 3 160 $ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 580 $. Les conseillers reçoivent une rémunération annuelle de base de 1 053 $ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 527 $. Cependant, le maire ainsi que messieurs les conseillers André Beaulieu et Yvon L'Heureux ont renoncé à leur rémunération de base et à leur allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui sont remboursés lorsque celui-ci se déplace à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

Orientations 2013

Le budget 2013 sera déposé en décembre. Comme pour l'année 2012, le conseil municipal fera preuve de créativité et de réalisme pour présenter un budget qui garantira l'avenir et qui maintiendra le niveau de qualité des services auxquels nos concitoyennes et nos concitoyens sont habitués, et ce, dans le respect de leur capacité de payer.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à Mme Sonia Cloutier, chargée de projets, à Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière et à M. André Perron, inspecteur municipal. Je tiens aussi à remercier chaleureusement les autres membres du Conseil ainsi que tous ceux et celles qui oeuvrent bénévolement . Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard

Dans ce numéro :

Rapport du maire 2012	1
Second projet de règlement no 134-2012	2
...Règlement (suite)	3
En novembre : changez de batterie pour la vie !	
Rappel / Motoneige	4
Départ de notre curé	
Produits nettoyants sans phosphate	5
La P'tite École a célébré l'Halloween	
Lac-Édouard à l'honneur	6
iPad et Lac-Édouard	
Petites annonces	7

AVIS PUBLIC
Second projet de règlement no 134-2012
« modifiant le règlement relatif au zonage portant le no 66 »

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Aux personnes intéressées ayant le droit d'être de signer une demande de participation à un référendum

Second projet 134-2012, adopté le 14 novembre 2012, modifiant le règlement de zonage no 66 de la Municipalité de Lac-Édouard.

Je soussignée, Johanne Marchand, secrétaire-trésorière à la Municipalité de Lac-Édouard, donne avis de ce qui suit :

1.) À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 octobre 2012 à 19 h au Centre communautaire de lac-Édouard et à laquelle 7 citoyens étaient présents, le conseil a adopté le 14 novembre 2012 le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 66.

2.) Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ainsi une demande peut provenir de la zone concernée et des zones contiguës pour les dispositions qui les affectent. Les changements toucheront la quasi-totalité du périmètre urbain (village) et une portion du plan global du plan de zonage de Lac-Édouard. Les cartes représentant les zones concernées ainsi que le second projet de règlement de zonage seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité de Lac-Édouard.

3.) Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité de Lac-Édouard au 195, rue Principale C.P.4049, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0 au plus tard le 26 novembre 2012 à 15h;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4.) Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 novembre 2012 :

- Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir la demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Second projet de règlement no 134-2012
« modifiant le règlement relatif au zonage portant le no 66 » (suite)

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 novembre 2012, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5.) Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6.) Le second projet de règlement ainsi que les plans # 1 et # 2 pourront être consultés au bureau de la municipalité au 195, rue Principale C.P.4049, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0, du 15 novembre 2012 au 26 novembre 2012 aux heures suivantes : de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h.

Les changements toucheront la quasi-totalité du périmètre urbain (village) et une portion du plan global du plan de zonage de Lac-Édouard. Les cartes représentant les zones concernées seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité de Lac-Édouard.

14 novembre 2012

Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière

En novembre : changez de batterie pour la vie !

Dans la nuit du 4 novembre dernier, nous avons changé d'heure. Dans le cadre du programme de vérification et d'inspection des avertisseurs de fumée, nous avons constaté que :

- 5 % des avertisseurs de fumée sont inopérants;
- 22 % sont absents sur certains étages des résidences;
- 73 % sont fonctionnels.

La présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels dans la maison et d'un plan d'évacuation augmentent les chances de survie et de s'en sortir indemne lors d'un incendie.

Voici quelques conseils à préconiser :

➤ Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents qui indiquent qu'elle est trop faible. **Profitez du changement d'heure** pour la vérifier et remplacez-la, au besoin. N'utilisez jamais des piles rechargeables.

➤ Vérifiez les avertisseurs tous les mois, lorsque vous changez la page du calendrier, en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes ou en suivant les indications du fabricant. L'alarme devrait sonner dans les secondes qui suivent.

➤ Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle une fois par année.

➤ Remplacez-le tous les **DIX ans**. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur. Des piles, longue durée, sont recommandées pour assurer une sécurité accrue.

➤ Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie, prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Si un avertisseur de fumée se déclenche souvent, c'est peut-être parce :

qu'il est sale : passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur du boîtier ;

qu'il a plus de 10 ans : changez-le;

qu'il est mal placé : il peut être installé au mur (souvent recommandé dans des petits logements);

que le type d'avertisseur n'est pas approprié (soit à cellule photoélectrique ou à ionisation).

Pour plus d'information concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Mikael Grenier, t.p.i., g.s.i.

Chef de division-prévention

RAPPEL / Motoneige : cartes de membres / RAPPEL

La saison blanche approche à grands pas. Voici les tarifs des droits d'accès aux sentiers en vigueur **pour la saison 2012-2013.**

280 $: droits d'accès annuel si acheté avant le 9 décembre;

340 $: droits d'accès annuel si acheté après le 9 décembre.

Les tarifs des droits d'accès incluent le coût de l'assurance responsabilité civile obligatoire en vertu de l'article 19 de la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que les taxes applicables.

Si vous n'habitez pas dans le Haut-Saint-Maurice mais que vous pratiquez la motoneige dans notre région (ex. Lac-Édouard), nous vous invitons à acheter votre carte de membre au Domaine Lac-Édouard,

340, rue Principale,
Lac-Édouard,
G0X 3N0
Téléphone : 819-653-2100

Vous pouvez l'acheter sur place ou par la poste (chèque au nom Club Motoneige La Tuque).
Nous vous invitons fortement à vous procurer votre droit d'accès à Lac-Édouard plutôt que dans le « sud ».

En effet, si vous vous procurez votre droit d'accès dans le sud et que vous faites de la motoneige dans le Haut-Saint-Maurice, les revenus restent dans le sud alors que les dépenses (entretien des sentiers) se retrouvent dans le Haut-Saint-Maurice.

Bonne saison !

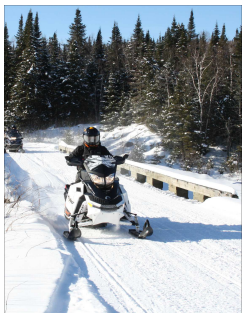

Départ de notre curé M. l'abbé Claude Lapointe

Le dimanche 11 novembre dernier, pas moins de 24 paroissiennes et paroissiens de Lac-Édouard se sont réunis, après la messe dominicale, afin de souligner le départ de Claude. Un souper partage convenait très bien à cet événement. Toutes et tous ont pu échanger amicalement avec leur pasteur. À la fin du repas, en guise de remerciement, Claude a reçu, des mains de madame Marie-Berthe Audy, une aquarelle réalisée par madame Lisette Bertrand, représentant une scène hivernale de notre village.

Claude Lapointe a exercé son ministère dans le Haut-Saint-Maurice pendant les 27 dernières années. Il se dit peiné de nous quitter mais enthousiaste à l'idée de relever de nouveaux défis à Cap-de-la-Madeleine, plus précisément dans les paroisses de Sainte-Madeleine, Saint-Lazare et Saint-Gabriel-Archange.

Pour la circonstance, Claude avait eu la bonne idée d'amener avec lui celui qui le remplacera, Marc Lahaie, « un p'tit jeune très sympathique et très dynamique » qui a fait bonne figure auprès de ses futures ouailles.

Merci Claude pour tous les services que tu as rendus aux paroissiens de Lac-Édouard et à tous ceux du Haut-Saint-Maurice.

Nos meilleurs vœux t'accompagnent dans ton futur ministère.

Produits nettoyants sans phosphate

Note :
Nous croyons que ce communiqué de presse préparé par Ville de La Tuque pourrait sans doute vous intéresser.

De petits gestes qui peuvent faire toute la différence Ville de La Tuque sensibilise ses citoyens à l'importance d'acheter des produits nettoyants sans phosphate

La Tuque, le 2 novembre 2012

– Le service de l'environnement de Ville de La Tuque désire sensibiliser la population dans le but de réduire l'utilisation de produits nettoyants domestiques avec phosphate, car ces produits sont nuisibles pour l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau des lacs et des rivières.

L'équipe environnementale de Ville de La Tuque a créé pour les citoyens une liste de produits nettoyants sans phosphate, ainsi que la liste des commerçants locaux où ces produits sont disponibles, afin de leur rendre la tâche plus facile et les aider à modifier leurs habitudes d'achats.

Cette liste est disponible dans la section environnement du site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca Le citoyen y trouvera des produits classés par catégorie, soit des produits pour la lessive, le lave-vaisselle et des produits d'usage général.

Le phosphore est un nutriment qui contribue en grande partie à l'eutrophisation d'un lac, c'est pourquoi il faut y porter une attention particulière.

L'eutrophisation est la dégénération d'un plan d'eau par un trop grand apport en nutriments. Un lac eutrophe prive la population de pratiquer certaines activités comme la pêche, la baignade et la navigation de plaisance.

Le fait de choisir des produits nettoyants sans phosphate peut sembler un geste banal, mais il aide considérablement à protéger les plans d'eau. Si tous les consommateurs choisissent des produits sans phosphate parce qu'ils y sont sensibilisés, les fabricants n'auront d'autre choix que d'éliminer son utilisation dans leurs produits pour répondre aux besoins de la clientèle. L'environnement, c'est l'affaire de tous!

Hélène Langlais, directrice des communications
Ville de La Tuque
819 523-8200 poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca

La P'tite École a célébré l'Halloween

Fidèles à leur jeune tradition, les élèves de La P'tite École ont reconduit cette année leur activité « L'Halloween à l'envers ». Cette fois, la formule était différente. Ils ont préparé des cartes d'invitation pour les personnes seules du village afin que ces dernières profitent d'une collation spéciale. Aidés de mesdames Noëlline Fortin, Rollande Lecours et Joanie Matteau, ils ont préparé un délicieux goûter : petits gâteaux, friandises de toutes sortes sans oublier la potion magique. De plus, grâce à madame Annie Tremblay nous nous avons dégusté des « petites surprises » très originales. Pas moins d'une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation de nos fantômes, princesses, et divers personnages aussi intéressants les uns que les autres.

Cette belle initiative permet à nos enfants de connaître la joie de partager. Bravo à nos grands de La P'tite École !

Lac-Édouard à l'honneur

Le samedi 27 octobre dernier, La Presse publiait, en pages A4 et A5, deux magnifiques articles de madame Pascale Breton. Les sujets abordés étaient : La P'tite École de Lac-Édouard et la revitalisation de notre municipalité. Lors de leur visite de deux jours chez nous, madame Breton et son photographe, Édouard Plante-Fréchette ont été renversés par ce qu'ils ont découvert dans ce village de «Gaulois» .

Leurs commentaires et les articles produits sont les preuves de cet étonnement. Cette revitalisation nous la devons à tous les bénévoles qui consacrent temps, argent, sueurs, compétences et coeur afin que Lac-Édouard retrouvent ses lettres de noblesse.

Vous récoltez les fruits de votre implication. Vous avez fait vôtre les paroles que John F. Kennedy prononçait le 20 janvier 1961, lors de son entrée en fonction comme 35e président des États-Unis :

« *Vous qui, comme moi, êtes Américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. Vous qui, comme moi, êtes citoyens du monde, ne vous demandez pas ce que les États-Unis peuvent faire pour le monde, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le monde*. ».

Vous avez appliqué sa célèbre formule à votre municipalité et à vos concitoyens.

Bravo à toutes celles et à tous ceux qui s'impliquent !

Soyons fiers de nous !

Ipad et Lac-Édouard

Sous le thème : « Laisser sa trace » , les 9, 10 et 11 novembre dernier, à Nicolet, avait lieu le Congrès provincial de l'Association d'éducation préscolaire du Québec.

À cette occasion, madame Rollande Lecours, de La P'tite École de Lac-Édouard, accompagnée de messieurs Larry et Michael Bernier, a présenté un atelier dont le titre était : iPad pour des apprentissages ludiques.

M. Larry Bernier a présenté notre municipalité, son processus de revitalisation et sa P'tite École. Ensuite, madame Rollande a initié les participants à l'usage de l'iPad et surtout à celui de ses applications pédagogiques en classe. M. Michael Bernier a répondu aux multiples questions d'ordre technique.

Suite à l'intérêt que les congressistes ont manifesté lors des deux séances, nous pouvons vous dire que nous faisons figure de pionnier; notre école est en avance sur le reste de la province. Plusieurs nous ont félicités pour ce magnifique projet qu'est La P'tite École de Lac-Édouard. Je crois que nous avons « laissé notre trace ».

De plus, en faisant l'inventaire du nombre de citoyens de Lac-Édouard qui possèdent un iPad, il apparaît que plus de 17% des résidants permanents de la municipalité utilisent cette tablette électronique chaque jour. On peut penser que Lac-Édouard détient probablement le plus haut taux au Québec.

On nous dit souvent que nous demeurons loin; c'est vrai. On oublie que nous demeurons *haut* !

Petites annonces

La Guignolée Rappel

Avec la fête de Noël qui approche à grands pas, il faut se préparer à recevoir **La Guignolée**. Cette activité se veut un moyen d'offrir un peu de réconfort aux familles en difficultés financières de notre communauté. Comme l'année dernière nous vous demandons d'apporter des denrées non périssables au Centre communautaire, plus précisément à la Mairie de Lac-Édouard, **avant le samedi 24 novembre.**

Nous vous remercions pour ce geste de solidarité.

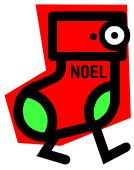

Rue Principale et Vitesse...

Depuis quelque temps, plusieurs personnes ont noté que certains automobilistes circulent à une vitesse jugée excessive pour une rue de village.

Des piétons, dont 7 enfants de La P'tite École empruntent régulièrement cette artère.

Nous invitons tous les automobilistes à faire preuve de prudence, à respecter la limite de vitesse et à lever le pied avant qu'un malheureux accident ne survienne.

Merci pour votre collaboration.

Larry Bernier, maire

La Coop est à la recherche de personnel

Les travaux de construction du futur Centre de valorisation écotouristique (magasin général) avancent à grands pas. Le Conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard maintient le cap sur une ouverture au début du printemps 2013.

Pour opérer ce commerce, la Coop aura besoin de personnes pour occuper différents postes soit pour la gérance ou à titre de commis.

Nous invitons les personnes intéressées à postuler pour un emploi au sein de la Coop à faire parvenir leur C.V., **avant le 7 décembre 2012**, à :

Municipalité de Lac-Édouard,
195, rue Principale,
Lac-Édouard,
G0X 3N0

ou par courriel à :

muni.lacedouard@xplornet.ca

avec la mention :

COOP-gérance
ou COOP-commis.

Yvon L'Heureux, président

Félicitations

Le 14 octobre dernier, madame Lisette Bertrand, résidante de Lac-Édouard a gagné le 2e prix au salon des arts décoratifs à St-Hyacinthe, dans la catégorie amateurs.

Bravo Lisette, ton talent est de nouveau reconnu.

Rappel : C.V.A.

Vous êtes une fois de plus invités à contribuer à la C.V.A. Toutes les sommes amassées serviront à l'entretien de l'église de Lac-Édouard.

N'oublions pas que le mazout pour la fournaise nécessite à lui seul une dépense de plus de 7 000 $ annuellement. Pour plus d'information, contactez madame Denise Vaillancourt, marguillière, au 819 653-2251.

Nous comptons sur votre générosité. Pensons-y bien, si on se donne la main on peut tout faire, y compris sauver notre patrimoine.

Merci de votre soutien !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Retrouvez-nous sur le Web
www.lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron inspecteur municipal.
Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec Mme Sonia Cloutier
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 12 décembre à 19 h.

Assemblée spéciale : Budget 2013 :
le jeudi 20 décembre à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la responsable du journal le ou avant le premier mercredi du mois.
La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs heures de travail. Donc, vous comprendrez qu'il m'est impossible de publier des articles à la dernière minute.
Je vous remercie pour votre collaboration,
Rollande Lecours
Téléphone : 819-653-2155.
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca

Condoléances

Madame Laurienne Goulet, mère de monsieur Yvon L'Heureux, conseiller municipal et de monsieur Mario L'Heureux, est décédée, à l'âge de 87 ans, le 16 octobre dernier. Nous désirons adresser nos plus sincères condoléances à messieurs L'Heureux ainsi qu'aux autres membres de leur famille.

Le 9 octobre 2012, est décédée, à l'âge de 91 ans, madame Germaine Audy, mère de madame Denise Journeault, de Lac-Édouard. En ces moments difficiles, nos pensées vous accompagnent.